

2019_CT2_675

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset et abrogation de la délibération n°DEA 003-2991/17/BM

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 12 décembre 2019

06_3_01

■ **Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset et abrogation de la délibération n°DEA 003-2991/17/BM**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_675-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

12938

■ Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset et abrogation de la délibération n°DEA 003-2991/17/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le projet porte sur la modernisation du site de Rousset. Ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération le 14 décembre 2017 (n°DEA 003-2991/17/BM) qui doit être actualisée. Cette délibération abroge la précédente.

Le site regroupe une déchèterie et un centre de transfert :

La déchèterie comprend 10 quais et réceptionne plus de 11.000 tonnes de déchets par an pour environ 70.000 visites. La configuration du site, en cul de sac, rend la circulation difficile et les manœuvres délicates.

La construction d'une plate-forme de réception et broyage des déchets végétaux permettra de détourner près de 30 % des apports et de limiter l'encombrement des quais de la déchèterie. Cette plate-forme de déchets verts sera la sixième réalisée sur le territoire du Pays d'Aix après celles de Venelles, Bouc-Bel-Air, Saint-Cannat, Les Pennes-Mirabeau et Pertuis.

Depuis l'année dernière, pour la mise à disposition de compost aux particuliers et très probablement pour les années à venir sur d'autres thématiques, ces plate-formes de réception et broyage peuvent être considérées comme des outils de communication et de sensibilisation des ménages à la politique

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_675-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

de prévention des déchets verts du Territoire du Pays d'Aix. Elles devraient permettre par la démonstration ou la mise à disposition de broyat et/ou de compost de sensibiliser et d'éduquer les ménages à la prévention par l'utilisation de la matière en paillage ou en apports agronomique pour les cultures.

En parallèle, des travaux d'élargissement de la plate-forme haute de la déchèterie permettront d'améliorer la circulation des usagers, de libérer de l'espace et de mettre en place un « caisson réemploi ».

Le centre de transfert accueille les déchets (les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables) collectés sur le secteur sud-est du Pays d'Aix.

Cette installation est destinée à optimiser les charges (et pollutions) induites par le transport des déchets jusqu'à leur lieu d'élimination. Le principe de fonctionnement consiste à transvider des bennes de « petites » capacités dans des gros porteurs. Ainsi, annuellement c'est plus de 9.000 tonnes de déchets qui transitent par cette installation.

Le centre de transfert est équipé d'un compacteur à translation vétuste et coûteux en maintenance et réparation.

Aussi, afin d'optimiser le fonctionnement du site et donc les charges associées, il est proposé d'adapter la structure du centre de transfert afin d'aménager des postes de déchargement pour semi-remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA).

Cette technologie éprouvée présente les avantages suivants :

- Accroissement des volumes de déchets transportés,
- Souplesse et rusticité du dispositif : ce process, ne nécessitant pas de re-compaction des déchets, n'est pas soumis à des arrêts techniques bloquant.

Actuellement, les voies d'accès sont communes aux deux installations. Les travaux consistent à créer une voie d'accès spécifique pour les poids lourds du Centre de Transfert et ainsi les séparer des flux des particuliers vers la déchèterie.

Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivants :

1. démantèlement du compacteur existant ;
2. aménagement de nouveaux postes de déchargement (trémie) ;
3. adaptation de la plate-forme haute aux contraintes d'accès et de dépotage des véhicules ;
4. création d'une plate-forme de déchargement des déchets verts ;
5. reprise et création de voirie pour séparer la circulation des usagers (VL) et des transporteurs (PL) ;
6. Élargissement de la plate-forme haute de la déchèterie ;

Les travaux programmés ont fait l'objet d'une estimation par un bureau d'étude au stade « Projet » qui devrait servir également pour le lancement de la consultation travaux.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 900 000 €HT, décliné comme suit :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_675- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020

- Travaux de requalification sur la déchèterie : 240 000 €HT.
- Travaux de requalification du centre de transfert : 560 000 €HT

Le plan de financement global prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Plan Partenarial Métropolitain »	50 %	450 000 euros
Ademe	8 %	72 000 euros
Région PACA	8 %	72 000 euros
Programme Européen Life	8 %	72 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	26 %	234 000 euros
TOTAL HT	100 %	900 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°DEA 003-2991/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 concernant la demande de subvention d'investissement concernant l'opération « Requalification de la déchèterie et du centre de Transfert de Rousset » ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_675- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020

- Qu'il convient d'abroger la délibération n°DEA 003-2991/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017.
- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Requalification de la déchèterie et du Centre de Transfert de Rousset.

Délibère

Article 1 :

Est abrogée la délibération n°DEA 003-2991/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Prévention Élimination des Déchets Territoire du Pays d'Aix Autorisation de programme (AP)173 – Fonction 7213 – Nature : imputations multiples

Les recettes d'investissement correspondantes seront constatées sur Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets Territoire du Pays d'Aix– Fonction : 7213 - Nature :132

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_675- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset et abrogation de la délibération n°DEA 003-2991/17/BM

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	63
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32
Pour	63
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_675-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020